

<http://ugtg.org/spip.php?article2295>



# CHU Lapwent : konba la angajé - Grève mardi 14 mars 2017

- La Centrale UGTG -



Date de mise en ligne mardi 14 mars 2017

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Wi nous, agents du CHU de Pointe-à-Pitre avons déclaré massivement le 16 Février dernier notre détermination à soutenir par la grève notre contestation des situations inédites et scandaleuses qui caractérisent les conditions de travail, de soins, d'accueil et d'hébergement des malades du CHU de Pointe-à-Pitre.

Situations qui depuis des mois nous dénonçons et que ni l'ancienne direction générale, ni la nouvelle, ni l'ARS, ni le Conseil de Surveillance ne semblent en mesure de résoudre. C'est d'ailleurs un aveu d'impuissance que le Directeur Général par intérim Alain PHILIBERT a présenté au Conseil de Surveillance du Vendredi 10 Mars 2017 :

- ▶ « Ils posent les vraies questions, mais nous n'avons pas les bonnes réponses »
- ▶ « Les fournisseurs, dont la situation financière s'est dégradée au fil des années, ont relevé leur seuil de tolérance et bloquent systématiquement les approvisionnements ou la réalisation des prestations pour défaut de paiement quel que soit le montant de la dette (+ de 47 millions d'euros au 01 Janvier 2017) »
- ▶ « Le montant des investissements indispensables à la sécurisation de la prise en charge du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes s'élève à 26 704 000 Eurosuros »

**ALORS QUE FAIRE ?? Nou ja palé, nou ja négosyé, l'IGAS, l'ANAP, la DGOSH ja ankété, nou ka menm achté avec notre argent nos petits matériels... YO PAKA TANN !!!**

Alors, comme nos Camarades du Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau, comme ceux de la DRH, du Service Informatique, de l'Entretien des locaux, du Biomédical, et bientôt du Centre Hospitalier de la Basse-Terre, nous aussi, NOU KAY LÉVÉ ON BÈL GAOULÉ pour :

- ▶ Le retour à tous les équilibres (financiers, organisationnels, fonctionnels, managériaux, sociaux, psychologiques...) nécessaires à l'exécution optimale de notre mission de Santé Publique ;
- ▶ L'attribution constante de tous les moyens, notamment financiers de façon à ce que les situations de rupture et de dégradation de la sécurité des soins et des conditions de travail que nous vivons aujourd'hui ne soient plus la règle ;
- ▶ Que les réorganisations administrativo-financières de la Santé, décrétées par l'État (GHT - CHU de la Caraïbe...) ne se substituent au Projet de Santé Publique conforme aux attentes de la Population et au contexte socio-économique de la Guadeloupe ;
- ▶ Que l'actuel CHU dans cette période transitoire continue d'assurer ses missions et obligations dans des locaux et avec des équipements et matériels aux normes, en quantité suffisante ;
- ▶ Le respect de tous les droits des Agents (titularisation, avancement de grade, congé, repos hebdomadaire, rémunération, formation) ;
- ▶ L'élaboration concertée d'un Projet Médical, d'un Projet Social, d'un Projet Psychologique, d'un Projet d'Établissement en somme, en lien avec le Projet de délocalisation vers le CHU de Perrin ;

# **!! KONBA LA ANGAJÉ... SA KI VAYAN LÉVÉ LANMEN**

**Sanblé : 06h00 au Hall du CHU Bokantaj a pawol : 8h - 11h - 12h30 au Hall**

Lapwent, 13/03/2017  
UTS-UGTG/CHU